

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 30 septembre 2013 à 19h00, au bureau de la Ville, 1048, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENT:

- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Réfection du ponceau Rinfret;
4. Puits du Club Nautique St-Louis;
5. Bilan des 6 à 8 de l'été 2013 ;
6. Rémunération du personnel électoral;
7. Certificat de conformité concernant le Règlement de revégétalisation;
8. Renouvellement des permis;
9. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h00.

132-2013

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

133-2013 **Réfection du ponceau Rinfret**

M. Michel Croteau remet aux membres les bordereaux d'estimation reçus de la firme Genivar pour les travaux à être effectués sur le Chemin Thomas-Maher.

L'estimé de la reconstruction de voirie ainsi que la réfection des ponceaux s'élève à 309 870 \$;
L'estimé pour les travaux de pavage est de 119 550 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
SECONDÉ par le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU de donner mandat à la firme Genivar pour préparer les documents d'appels d'offres afin que de nouvelles soumissions nous soient transmises pour pouvoir faire les travaux le plus rapidement possible et ce, par le biais du SEAO.

ADOPTÉ

134-2013 **Puits du Club Nautique St-Louis**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob,
SECONDÉ par monsieur le Conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'autoriser M. Bourgault à faire les démarches nécessaires pour obtenir les informations concernant les différentes méthodes à utiliser pour remplacer ou nettoyer le puits du Club Nautique St-Louis.

ADOPTÉ

135-2013 **Bilan des 6 à 8 de l'été 2013**

Madame Viviers remet aux membres du Conseil un bilan des revenus et dépenses concernant les 6 à 8 de l'été au Club Nautique. M. Jacques Coulombe mentionne qu'on se servait des recettes pour acheter la marchandise et payer les deux personnes qui s'occupaient du bar et qu'il n'y a pas eu de recettes mais plutôt un peu de déficit et nous devons rembourser un montant de 260 \$ à Bryndt Smoked-Meat. Cependant c'est une activité rassembleuse et les citoyens aiment beaucoup cette formule.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier,
SECONDÉ par monsieur le Conseiller Jacques Coulombe
ET RÉSOLU d'accepter le bilan et de recommander que l'an prochain, si les 6 à 8 ont encore lieu, la petite caisse soit balancée chaque semaine et qu'un rapport soit remis.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

136-2013

Rémunération du personnel électoral

Mme Viviers mentionne au Conseil que le tarif établi par le ministre des Affaires municipales pour la rémunération du personnel électoral est très peu élevé. Elle soumet une proposition de rémunération qui serait plus juste et équitable puisque les journées de scrutin sont très longues. Mme Viviers suggère un tarif horaire de 15 \$ l'heure pour les personnes qui travailleront aux élections et que le taux horaire régulier soit appliqué pour le personnel municipal, soit Denis Bourgault et elle-même.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Croteau, **APPUYÉ** par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que ce Conseil fixe le tarif du personnel électoral de la façon suivante:

- Pour la présidente d'élection et le Primo étant le personnel régulier de la Ville, ils seront rémunérés au taux horaire et aux conditions de leur contrat de travail actuel pour les journées du vote par anticipation et du scrutin;
- Pour le secrétaire d'élection, il peut recevoir 75% du salaire de la Présidente d'élection suivant l'article 5 du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;
- Pour tout autre poste, le tarif applicable sera de 15,00 \$ l'heure.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que pour toute autre fonction, dont aucun tarif n'aurait été décrété, le tarif établi par le ministre des Affaires municipales ou à défaut celui convenu avec la présidente d'élection s'appliquera.

ADOPTÉ

137-2013

Conformité concernant le règlement de revégétalisation

Madame Viviers remet mentionne que nous avons reçu de la MRC de la Jacques-Cartier le certificat de conformité concernant le règlement de revégétalisation. Ce règlement est donc maintenant applicable.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard, secondé par monsieur le conseiller Jacques Tessier **ET RÉSOLU** à l'unanimité de consulter M. Claude Phaneuf pour savoir sa disponibilité et son tarif pour prendre en charge l'application de ce règlement l'été prochain.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

138-2013

Renouvellement des permis

M. Bourgault explique que les coûts pour le renouvellement des permis à 5 000 \$ ne sont pas réalistes et qu'après en avoir discuté avec Me André Lemay, ne sont pas applicables.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob, secondé par monsieur le conseiller Jacques Tessier **ET RÉSOLU** à l'unanimité de demander une opinion à Me André Lemay à ce sujet puisqu'il ne faudrait pas se présenter à la Cour et nous faire dire que notre règlement est invalide.

139-2013

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier **ET RÉSOLU** de lever la séance à 19h40.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire